

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 14 mai 2008

Présents : E. Dacquay, N. Dosme, H. Dos Santos, I. Harlé (Syndic), F. Hermel, S. Hoflack (Présidente) et Y.Morvan

Absent excusé : O. Warnery

Invité : S. Gout

Préparation de l'AG :

Les tâches sont réparties. Comme à la dernière AG, des carnets de coupons de vote nominatifs seront remis aux copropriétaires présents. Il leur sera également remis les carnets de coupons de vote des copropriétaires dont ils ont les pouvoirs. Pour simplifier la saisie des résultats des votes, il est admis à l'unanimité des Conseillers Syndicaux présents, que lorsque présent et représenté sont d'accord pour voter identiquement à toutes les propositions de vote, la personne représentée sera considérée comme présente.

Une réunion des copropriétaires résidents de l'immeuble est programmée le mercredi 11 juin, à 20 heures, au local syndical. Ordre du jour : analyser les différents travaux à prévoir et leur organisation et parler du fonctionnement quotidien de l'Immeuble. L'ensemble des copropriétaires de l'Immeuble sera ensuite consulté avant toute décision de travaux.(les décisions de travaux alors prises seraient soumises au vote d'une prochaine AG)

Un Blog sur le site du Bois Persan est réservé aux questions concernant les propositions soumises à l'AG, dans le but de minimiser les discussions en cours d'AG. Les réponses seront fournies au fur et à mesure, par le Syndic ou les Conseillers Syndicaux, selon la nature des questions.

Madame Michèle Viala, adjointe au Maire, a répondu par e-mail à Y.Morvan que **le panneau posé par l'ONF en haut des marches du bois**, était sur le terrain communal, en haut de l'escalier entretenu par la commune. Néanmoins, Madame Viala demandait que nous lui fassions savoir si la localisation de ce panneau était source de nuisances pour la résidence.

Les bancs : puisque nous n'avons pas encore reçu de réponse du Maire à ce sujet, nous allons demander à Madame Viala de se faire notre intercesseur auprès du Maire pour avoir une réponse avant l'AG.

Le cabinet comptable BECCA a confirmé par écrit qu'il ne finaliserait pas les comptes de l'année 2007 si ses honoraires n'étaient pas augmentés de 1 650 € HT à 4 500 € HT. Isabelle Harlé a donc demandé l'intervention du Conseil de l'Ordre.

**Prochaine réunion
18 ou 25 juin (à définir)**